

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

ÉTATS FINANCIERS

31 AOÛT 2019

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
Fondation des écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation des écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 août 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, la Fondation tire des produits de dons et de collectes de fonds dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de la Fondation et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 août 2019 et 2018, de l'actif à court terme aux 31 août 2019 et 2018 et de l'actif net aux 31 août 2019 et 2018 et au 1 septembre 2017. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 août 2018 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 2 décembre 2019

Marcil Lavallée

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2019

3

	2019	2018
PRODUITS		
Dons et collectes de fonds	63 784 \$	27 836 \$
Tournoi de golf	42 454	40 037
Spectacle de talents	5 875	-
Campagne Centraide	4 630	8 571
Intérêts	4 585	1 934
Dons en nature	4 385	4 616
Fondation Richelieu-International	-	2 500
	125 713	85 494
CHARGES		
Dons (programmes)	74 615	58 039
Tournoi de golf	14 369	14 530
Spectacle de talents	2 900	-
Publicité et frais de représentation	2 500	723
Assurances	675	679
Frais de bureau	756	1 060
Honoraires professionnels	3 450	2 308
Frais de service	25	26
	99 290	77 365
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	26 423 \$	8 129 \$

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2019

4

	Fonds de réserve générale (note 8)	Non affecté	2019 Total	2018 Total
SOLDE AU DÉBUT	53 000 \$	42 623 \$	95 623 \$	87 494 \$
Excédent des produits sur les charges	-	26 423	26 423	8 129
SOLDE À LA FIN	53 000 \$	69 046 \$	122 046 \$	95 623 \$

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

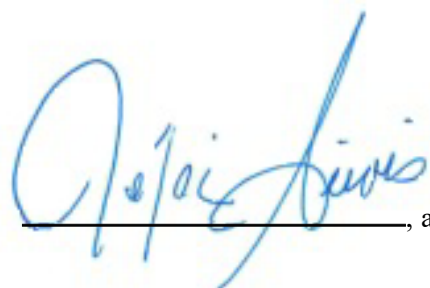
31 AOÛT 2019

5

	2019	2018
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	105 260 \$	89 958 \$
Débiteurs (note 3)	14 261	9 449
Placements (note 4)	7 010	7 000
	126 531	106 407
PLACEMENTS (note 4)	97 126	46 055
	223 657 \$	152 462 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs	31 159 \$	20 189 \$
Apports reportés (note 5)	70 452	36 650
	101 611	56 839
ACTIF NET		
Affectation interne (note 8)		
Fonds de réserve générale	53 000	53 000
Non affecté	69 046	42 623
	122 046	95 623
	223 657 \$	152 462 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


_____, administrateur


_____, administrateur

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2019

6

	2019	2018
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	26 423 \$	8 129 \$
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(4 812)	(1 142)
Créditeurs	10 970	7 726
Apports reportés	33 802	(9 413)
	39 960	(2 829)
	66 383	5 300
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements	(51 081)	(25 035)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	15 302	(19 735)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	89 958	109 693
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	105 260 \$	89 958 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2019

7

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fondation, un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, a pour objectif de soulager la pauvreté en subvenant aux besoins essentiels des élèves provenant de familles à faible revenu dans les écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario. La Fondation est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. À ce titre, la Fondation est exonérée d'impôt.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Constatation des produits

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés (tels que les dons perçus pour les programmes Sam Aide et Sport-études gymnastique - Les Sittelles et pour l'école secondaire catholique Paul-Desmarais) sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits de la Campagne Centraide sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou considérés comme recevables si le montant peut être raisonnablement estimé et que son recouvrement est suffisamment assuré.

Les dons de biens et services en nature, qui auraient autrement été achetés, sont comptabilisés à titre de produits et de charges à leur juste valeur.

Les autres dons et produits de collectes de fonds (ex: spectacle de talents) ne sont comptabilisés qu'une fois reçus vu le caractère incertain de leur perception.

Les produits tirés du tournoi de golf sont constatés lorsque le tournoi a eu lieu.

Services reçus à titre bénévole

La Fondation ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures et à la détermination de leur juste valeur, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de la Fondation.

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2019

8

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des instruments financiers désignés à la juste valeur à la comptabilisation initiale.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. La Fondation détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

La Fondation comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en ajustement de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2019

9

3. DÉBITEURS

	2019	2018
Débiteurs	4 825 \$	3 760 \$
Intérêts courus	4 772	3 772
Taxes de vente	4 664	1 917
	14 261 \$	9 449 \$

4. PLACEMENTS

	2019	2018
Dépôt à terme (1,54 %, échéant en mai 2021)	7 000 \$	14 000 \$
Placements garantis liés aux marchés (rendement maximal variant entre 1,8 % et 10 %, échéant entre 2020 et 2024)	97 136	39 055
	104 136	53 055
Portion encaissable au cours du prochain exercice	7 010	7 000
	97 126 \$	46 055 \$

5. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont composés de dons assujettis à des conditions imposées par le donateur. Les variations de l'exercice se présentent comme suit :

	2019	2018
Solde au début	36 650 \$	46 063 \$
Plus : montant octroyé au cours de l'exercice	41 841	-
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(8 039)	(9 413)
Solde à la fin	70 452 \$	36 650 \$

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2019

10

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation des écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario et le Conseil des écoles catholiques du Centre-Est (CECCE) sont des entités apparentées puisque la totalité des membres du personnel de la Fondation sont des employés du CECCE. De plus, certains membres du conseil d'administration de la Fondation siègent également au conseil du CECCE ou occupent un poste de haute direction au CECCE. Par conséquent, le CECCE a la capacité d'influencer la gestion et l'élaboration des politiques de la Fondation. Aucune charge salariale n'est chargée à la Fondation par le CECCE. Le CECCE fournit également, sans frais, des locaux à la Fondation.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Fondation sont liés aux débiteurs.

La Fondation établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de comptes particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. La Fondation n'est exposée à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'une quelconque contrepartie.

8. AFFECTATION INTERNE

Le Fonds de réserve a été créé afin de pouvoir faire face à des événements imprévus ou pour les besoins inhabituels des programmes.

Au cours de l'exercice de 2018, le conseil d'administration a adopté une résolution de transférer un montant de 53 000 \$ provenant du fonds non affecté au fonds de réserve générale.